

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Peggy VERGARA, Catherine PILET, Christine MARTINEZ, Nathalie GALLATO, Corinne QUAGLINI et Mrs Cyril COTONAT.

Excusé : Richard SIORAK

Absents : Mrs Franck LILLE et Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal du 15 décembre 2025, est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire propose au conseil de débiter la séance par le point relatif à la motion et points suivants, et de présenter les CFU dans l'attente de Mmes Carole Causade et Peggy Vergara qui ont précisé qu'elles auraient du retard.

### **1) Motion relative au maintien des syndicats d'énergie et au refus de leur transfert aux départements**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle historique et structurant des syndicats d'énergie dans l'organisation, la gestion et le développement des réseaux publics d'électricité et de gaz. Or les déclarations récentes de responsables nationaux laissent envisager une possible reprise des syndicats d'énergie par les départements dans le cadre du futur projet de loi relatif à la décentralisation.

Il rappelle que les syndicats d'énergie constituent des outils de proximité, fondés sur la coopération volontaire des communes et de leurs groupements, et que ces structures garantissent une gouvernance locale équilibrée, adaptée aux réalités des territoires ruraux, et assurent une solidarité territoriale indispensable.

Aussi un transfert autoritaire ou généralisé aux départements remettrait en cause l'autonomie des communes et l'efficacité de l'action publique locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme son attachement au maintien des syndicats d'énergie sous gouvernance communale ou intercommunale, fondée sur le volontariat et la libre administration des collectivités ; s'oppose à tout projet de transfert obligatoire ou d'annexion des syndicats d'énergie par les départements, quel qu'en soit le mode opératoire ; demande que toute évolution éventuelle respecte le principe de différenciation territoriale, la liberté de choix des communes et la concertation avec les élus locaux ; et charge Monsieur le Maire de transmettre la présente motion : au Premier ministre, au ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, aux parlementaires du département, au Président de l'Association des Maires Ruraux du Gers.

### **2) Prévision travaux SIVOM 2026**

Madame Pilet Catherine précise les travaux 2026 et ce vu avec le SIVOM de Miélan-Marcillac , à savoir :

- Travaux chemin d'Espalanque commenceront cette année et s'étaleront sur 4 ans avec à chaque fois une phase de 500m
- Curage des fossés
- 2 jours de pointe à temps automatique (PATA)
- Bouchage des trous sur les chemins d'Espalanque/de la Croix/de Madrane a été effectué
- Une commande d'enrobé et de gravier sera faite comme chaque année pour reboucher les trous par l'agent technique et le conseil municipal

Mr le maire précise qu'il a été demandé un devis à l'entreprise Sanguinet pour l'abattage d'arbres sur certains secteurs, suite à la tempête qui est d'un montant de 2280€ TTC, il s'avère que le devis apparaît trop élevé au conseil. Des membres du conseil précise qu'une branche chemin de la Carrère Longue risque d'endommager le réseau de la fibre. Mr le maire précise que ORANGE ne fait pas d'intervention comme ENEDIS d'interventions d'élague, orange demande aux propriétaires qu'ils soient privé ou communal d'effectuer ces travaux.

Mr le Maire précise qu'il sera relancé l'information aux propriétaires de faire le nécessaire, la commune ne pouvant pas exécuter lesdits travaux à leur place.

### **3) Dommage église St Laurent**

Mr le maire précise qu'il a été constaté le week-end du 29/30 novembre 2025 une chute de plâtre du plafond de la voûte de l'escalier de l'entrée de l'église St Laurent, causée probablement par une infiltration. Le charpentier Mr Bajon de la société AB charpente a remis des tuiles en place pour un montant de 717.20€ TTC, il a précisé qu'un démoussage chimique est à prévoir afin de préserver l'état des tuiles.

Une déclaration d'assurance a été faite et la société TMH a fait un devis de 5235.72€ TTC approuvé par l'expert, la commune n'aura en reste à charge sur ce sinistre que la franchise.

Mme Carole Caussade est arrivée à 18h30 et Mme Peggy Vergara à 18h45, il est procédé à la présentation des CFU.

#### **4) Compte Financier Unique budget de la COMMUNE 2025**

Mr le Maire présente le compte financier unique du budget de la commune 2025 qui s'établit comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT :**

|                 |                    |            |
|-----------------|--------------------|------------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 227 756.54 |
|                 | Réalisé :          | 164 508.29 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00       |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 227 756.54 |
|                 | Réalisé :          | 253 967.74 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00       |

##### **INVESTISSEMENT :**

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 72 098.97 |
|                 | Réalisé :          | 35 707.47 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 72 098.97 |
|                 | Réalisé :          | 32 460.02 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCEDENT de fonctionnement de 89 459.45 €
- Un DEFICIT d'investissement de 3 247.45 €
- Résultat global de : 86 21.00 €

Le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal approuve à : 6 voix Pour, 2 Abstentions, 0 Contre, le compte financier unique de la commune pour 2025.

Le Maire ne participa pas au vote.

#### **5) Affectation du résultat 2025 du budget de la COMMUNE**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, constate que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :27 392.91€

Un excédent reporté de :62 066.54€

Soit un excédent cumulé de 89 459.45€

Un déficit d'investissement de :3 247.45€

Pas de reste à réaliser

Soit un besoin de financement de : 3 247.45€

Aussi il est nécessaire d'affecter les résultats suivants :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 EXCEDENT de 89 459.45 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 3 247.45 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 86 212.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT de 3 247.45 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à : 8 voix Pour, 1 Abstention, 0 Contre, l'affectation des résultats de la commune pour 2025 tel que présenté.

#### **6) Compte Financier Unique du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2025**

Mr le Maire présente le compte financier unique 2025 du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE qui s'établit comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT :**

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 85 017.32 |
|                 | Réalisé :          | 85 011.04 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 85 017.32 |
|                 | Réalisé :          | 85 011.04 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

##### **INVESTISSEMENT :**

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 94 707.32 |
|                 | Réalisé :          | 94 665.93 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 94 707.32 |
|                 | Réalisé :          | 59 054.93 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un fonctionnement de 0.00 €
- Un déficit d'investissement de 35 611.00 €
- Résultat global de : - 35 611.00 €

Le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, soit 8 voix Pour, des membres présents, le compte financier unique du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2025.

#### **7) Affectation du résultat du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2025**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, constate que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :25 008.45€

Un déficit reporté de : 25 008.45€

Soit un déficit cumulé de 0.00€

Un déficit d'investissement de : 35 611.00€

Pas de reste à réaliser

Soit un besoin de financement de : 35 611.00€

Aussi, il est nécessaire d'affecter les résultats suivants :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 DEFICIT de 0.00 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 0.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT de 35 611.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, soit 9 voix Pour, des membres présents, l'affectation des résultats du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2025, tel que présenté.

#### **8) Compte Financier Unique du budget PHOTOVOLTAIQUE 2025**

Mr le Maire présente le compte financier unique du budget photovoltaïque qui s'établit comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT :**

|                 |                    |          |
|-----------------|--------------------|----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 5 068.10 |
|                 | Réalisé :          | 3 779.78 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00     |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 5 068.10 |
|                 | Réalisé :          | 4 748.79 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00     |

##### **INVESTISSEMENT :**

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 11 417.02 |
|                 | Réalisé :          | 0.00      |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 11 417.02 |
|                 | Réalisé :          | 11 417.02 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *excédent* de fonctionnement de 969.01 €
- Un *excédent* d'investissement de 11 417.02 €
- Résultat global de : 12 386.03 €

Le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal approuve à : 7 voix Pour, 0 Abstention, 1 Contre, le compte financier unique du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2025.

#### **9) Affectation du résultat 2025 du budget PHOTOVOLTAIQUE**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, constate que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 1 243.57€

Un excédent reporté de : 2 212.58€

Soit un excédent cumulé de 969.01€

Un excédent d'investissement de : 11 417.02€

Pas de reste à réaliser

Soit un excédent de financement de : 11 417.02€

Aussi, il est nécessaire d'affecter les résultats suivants :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 EXCEDENT de 969.01 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 969.01 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT de 11 417.02 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2025.

#### **10) Jumelage Quintenic**

Il est rappelé qu'il est programmé la visite à Quintenic lors de leur fête de la Coquille la dernière semaine d'avril 2026. Mmes Causade et Gallato précisent que pour le moment il y a 6/8 personnes inscrites dont notamment des personnes qui n'avaient pas été à Quintenic l'année dernière. L'hébergement est prévu chez l'habitant. Le départ sera le mercredi 29 avril pour pouvoir faire des visites le jeudi et vendredi sachant que la fête est le samedi et dimanche, cependant le retour est prévu le dimanche 3 mai 2026.

Il est décidé de mettre une affiche au container et de mettre l'information sur panneau pocket pour informer le plus grand nombre.

Il est prévu de d'étudier une thématique commune avec Quintenic pour monter le comité de jumelage.

#### **11) Tenue du bureau de vote**

##### **1er tour : 15 mars**

| <b>CRENEAU<br/>HORAIRE</b> | <b>PRESENT</b>          |
|----------------------------|-------------------------|
| 08h00-10h00                | Cyril, Carole, Nathalie |
| 10h00-12h00                | Cyril,, Corinne, Peggy  |
| 12h00-14h00                | Eliane, Chrisitne       |
| 14h00-16h00                | Eliane,, Christine      |
| 16h00-18h00                | Eliane, Cathy, Cyril    |

#### **Questions diverses :**

- Mr Siorak demande l'arrêt de brûlage, Mr le Maire précise qu'il a été donné des autorisations exceptionnelles aux administrés ayant fait la demande à la suite des dernières tempêtes.
- Mme Duffau précise que lors du dernier comité du SMCD, il a été redit qu'il serait mis en place un autre container jaune, cependant Mr le Maire doit se rapprocher du SMCD car il est possible qu'ils reviennent à 1 passage par semaine au lieu de 2 actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Eliane DUFFAU

Cyril COTONAT